

"Relance politique ou procès d'intention?" dans Europe (30 octobre 1981)

Légende: Dans son éditorial du 30 octobre 1981, Emanuele Gazzo, directeur général de l'Agence Europe, s'interroge sur le sens à donner à la relance politique de la Communauté européenne qu'impulse l'initiative diplomatique Genscher-Colombo.

Source: Europe. Agence internationale d'information pour la presse. dir. de publ. RICCARDI, Lodovico ; Réd. Chef GAZZO, Emanuele. 30.10.1981, n° 3239. Bruxelles.

Copyright: (c) Agence Europe S.A.

URL: [http://www.cvce.eu/obj/"relance_politique_ou_proces_d_intention_"_dans_europe_30_octobre_1981-fr-39fc2d9e-28c3-4743-8498-5175075a9e06.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 16/09/2012

Relance politique ou procès d'intention ?

Ainsi que nous l'avions annoncé en son temps, le projet Genscher pour une relance politique de l'Union Européenne, et le projet italien allant plus ou moins dans la même direction, mais qui contient un important volet économique, ont été communiqués officiellement aux gouvernements des autres pays membres de la Communauté, à l'occasion de la réunion ministérielle de coopération politique qui a eu lieu à Londres le 14 octobre.

Il n'est pas encore évident, si ces deux projets se transformeront en un document conjoint ou "unique", ainsi que les ministres Genscher et Colombo l'avaient souhaité lors de leur rencontre à Rome le 3 octobre (cfr. la J.P. du 5 octobre). En effet, entièrement d'accord sur le principe qu'il est nécessaire de réaliser l'Union Européenne (demeurée à l'état d'intention verbale depuis le Sommet d'octobre 1972, malgré le Rapport ad hoc rédigé par M. Tindemans), les deux gouvernements étaient également largement d'accord sur le "contenu à donner à la notion d'Union Européenne". La question est donc de savoir si cet accord va se traduire maintenant dans un texte. Nous ne le savons pas encore. Ce texte unique, ou les deux projets séparés, feront-ils l'objet d'un premier débat lors de la réunion des Chefs de gouvernement des 26-27 novembre à Londres? Nul ne saurait l'affirmer, pour le moment, même si telle est l'intention des deux gouvernements qui ont pris l'initiative. Encore plus difficile est de savoir quel sera l'accueil qui sera fait à celle-ci.

Nos lecteurs connaissent déjà (J. P. 8 du octobre) l'essentiel des documents allemand et italien: ils auront sans doute constaté que d'une part ils se recoupent, d'autre part ils se complètent, et que le deuxième tend apparemment à engager sérieusement un processus visant à établir un véritable pouvoir européen en mesure de décider sur tous les problèmes majeurs de la politique et de l'économie (étant entendu qu'il s'agit de ceux que la future "Union" pourra résoudre mieux que ne puissent le faire les Etats nationaux).

Telle étant la situation, à savoir les intentions des promoteurs de la relance, les analyses et les commentaires ont eu des accents divers.

Il a été constaté avant tout qu'une relance est nécessaire et que le moment en est très opportun, étant donné le cadre politique complexe et le fait que la Communauté est à la veille de faire des choix décisifs de politique économique.

C'est pourquoi nous nous étions demandé si une relance effectuée sous la forme d'un "Acte solennel" était suffisante, ou si cela ne fait que confirmer que la volonté politique des gouvernements est trop faible pour assumer des engagements précis et irréversibles. Nous nous sommes demandé à un moment donné (cfr. Editorial du 21 septembre) si l'Allemagne veut réellement s'associer à une stratégie globale et dynamique ou si elle veut exercer une action de freinage. Nous avons reconnu toutefois qu'un processus avait été entamé et qu'il fallait l'encourager parce qu'il était préférable à l'immobilisme. Il s'agirait de le faire avancer dans la bonne direction. Et nous avons souligné l'importance en soi du fait que c'est l'Allemagne qui a pris cette initiative.

Tout cela ne pouvait toutefois empêcher de se demander pourquoi justement l'Allemagne prenait cette initiative, au moment même où elle montre tant de réticence à s'engager sur le plan européen, alors qu'elle aurait intérêt, dans une perspective à long terme, à exercer en Europe un rôle dynamique. D'autres ont été plus loin et ils ont vu dans la démarche allemande une manœuvre plus ou moins habile pour couvrir par une apparence de volonté politique positive, une volonté réelle de se dégager de la plupart des engagements qu'entraînerait une intégration économique européenne plus poussée. En d'autres termes: donner l'"illusion" de progresser sur le plan politique pour pouvoir plus facilement lâcher du lest sur le plan économique.

Il s'agit sans doute d'un procès d'intentions. Mais les procès d'intentions sont toujours révélateurs de certaines réalités ou de certains états d'esprit: il ne faut pas les sous-évaluer. Dans le cas d'espèce, on trouve une double justification. D'une part, la consistance douteuse du projet (d'autant plus après que les mécanismes de la coopération politique ont été améliorés), et d'autre part l'attitude négative ou en tout cas minimaliste que la délégation allemande maintient dans les difficiles négociations sur le Mandat. Ce n'est

donc que d'un changement de cette attitude que pourra venir la démonstration du fait que le procès d'intention n'a aucune base réelle. Ce qui est hautement souhaitable.

Emanuele Gazzo